



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 02-juin-2015

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** 21425 FAST CURE EPOXY PART 1

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** 150345E

**Synonymes** Aucun(e)

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** (Résine)

**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fabricant

ITW Permatex  
10 Columbus Blvd.  
Hartford, CT 06106 USA

#### Distributeur

ITW Permatex Canada  
35 Brownridge Road, Unit 1  
Halton Hills, ON Canada L7G 0C6  
Telephone: (800) 924-6994

**Numéro de téléphone de l'entreprise** 1-87-Permatex

(877) 376-2839

**Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24**

Chem-Tel: 800-255-3924

International Emergency:

00+1+ 813-248-0585

Contract Number: MIS0003453

**Adresse e-mail**

mail@permatex.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

#### Statut réglementaire selon l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

**Remarque : Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté en conformité avec les règlements de la Commission de sécurité des produits de consommation des États-Unis qui priment sur l'étiquetage OSHA Hazard Communication. L'étiquette du récipient réelle ne sera pas inclure les éléments de l'étiquette ci-dessous. L'étiquetage ci-dessous applique aux produits industriels / professionnels.**

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage

#### Instructions en cas d'urgence

#### Attention

Peut provoquer une allergie cutanée  
Susceptible de provoquer le cancer

**Aspect** Noir**État physique** Liquide visqueux**Odeur** Léger/légère**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant utilisation  
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 Utiliser l'équipement de protection individuel requis  
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
 Porter des gants de protection

**Conseils de prudence - Intervention**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
 Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

**Mentions de mise en garde - Stockage**

Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Dangers sans autre classification (HNOC)**

Sans objet

**Autres informations**

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Toxicité aiguë inconnue

46.33 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**substance**

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Secret industriel
hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	30 - 60	*
produit de reaction: bisphenol-A-epichlorhydrine; resines epoxydiques	25085-99-8	30 - 60	*
dioxyde-de-titane	13463-67-7	3 - 7	*
p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane	25068-38-6	1 - 5	*
résine epoxy	28906-96-9	1 - 5	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel.

### 4. PREMIERS SECOURS

**Description des premiers secours****Conseils généraux**

Consulter un médecin en cas de malaise.

<b>Contact oculaire</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Voir la section 2 pour plus d'informations.

### **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Agent chimique sec, Mousse

### **Moyens d'extinction appropriés**

Aucun(e).

### **Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Aucun(e) en particulier.

### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux chocs mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges statiques** Aucun(e).

### **Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### **Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** See Section 12 for additional ecological information.

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Conditions de conservation</b>	Garder sous clef.
<b>Matières incompatibles</b>	Agents comburants forts, Acides, Bases, Amines

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Directives pour l'exposition

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
hydroxyde d'aluminium 21645-51-2	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	-	-
dioxyde-de-titane 13463-67-7	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust (vacated) TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust	IDLH: 5000 mg/m <sup>3</sup>

*NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie*

**Autres informations** Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

### Contrôles techniques appropriés

<b>Contrôles techniques</b>	Douches Rince-oeils Systèmes de ventilation
-----------------------------	---

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide visqueux
<b>Aspect</b>	Noir

<b>Odeur</b>	Léger/légère	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b><u>Propriété</u></b>	<b><u>Valeurs</u></b>	<b><u>Remarques • Méthode</u></b>
<b>pH</b>	Aucune information disponible	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune information disponible	
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	> 260 °C / >500 °F	
<b>Point d'éclair</b>	> 204 °C / > 399 °F	Méthode en vase clos Pensky-Martens Closed Cup (PMCC)
<b>Taux d'évaporation</b>	< 1	Acétate de butyle = 1
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune information disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	0.03 mm Hg @ 171°F	
<b>Densité de vapeur</b>	>1	Air = 1
<b>Densité relative</b>	1.53	
<b>Hydrosolubilité</b>	Négligeable	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible	
<b><u>Autres informations</u></b>		
<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible	
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible	
<b>Teneur en COV (%)</b>	<1%	
<b>Densité</b>	Aucune information disponible	
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune information disponible	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Aucune donnée disponible

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### Conditions à éviter

Chaleur excessive.

### Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides, Bases, Amines

### Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes de carbone

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
hydroxyde d'aluminium 21645-51-2	> 5000 mg/kg ( Rat )	-	-
dioxyde-de-titane 13463-67-7	> 10000 mg/kg ( Rat )	-	-
p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane 25068-38-6	= 11400 mg/kg ( Rat )	-	-

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Sensibilisation** Aucune information disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

### **Cancérogénicité**

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
dioxyde-de-titane 13463-67-7	-	Group 2B	-	X

ACGIH (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

A3 - Cancérogène pour l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)

X - Présent

**Effets sur certains organes cibles** Lungs, Système respiratoire.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .

ETAmél (voie orale) 5609 mg/kg

## **12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### Écotoxicité

95.91 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

### Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### Bioaccumulation

Aucune information disponible.

### Mobilité

Aucune information disponible.

### Autres effets néfastes

Aucune information disponible

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

<b>Élimination des déchets</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser le récipient.
<b>Numéro de déchet EPA, États-Unis</b>	Sans objet

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### DOT, États-Unis

**Nom d'expédition** Non réglementé

#### IATA

**Nom d'expédition** Non réglementé

#### IMDG

**Nom d'expédition** Non réglementé

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Non répertorié.
<b>ENCS</b>	Non répertorié.
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AICS (Australie)</b>	Est conforme

#### Légende :

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

#### Réglementations fédérales des États-Unis

##### SARA 313

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux conditions de déclaration de la loi des États-Unis et de l'article 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

##### Catégories de danger selon SARA

##### 311/312, États-Unis

**Danger aigu pour la santé**

Oui

Danger chronique pour la santé	Oui
Danger d'incendie	Non
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

**CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)**

Ce produit contient les substances suivantes, qui sont des polluants réglementés selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

**CERCLA**

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302)

**Réglementations étatiques des États-Unis****Proposition californienne 65**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Nom chimique	Proposition californienne 65
dioxyde-de-titane - 13463-67-7	Carcinogen
noir de carbone - 1333-86-4	Carcinogen

**Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
dioxyde-de-titane 13463-67-7	X	X	X
alcool benzylique 100-51-6	-	X	X
noir de carbone 1333-86-4	X	X	X

**EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette**

EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide Sans objet

**Classe de danger SIMDUT**

D2A - Matières très toxiques

<b><u>NFPA</u></b>	Dangers pour la santé 2	Inflammabilité 1	Instabilité 0	-
<b><u>HMIS</u></b>	Dangers pour la santé 2	Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)

HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 02-juin-2015

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**